

**ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE (F/H) DU SECOND DEGRE – MUSIQUE
(CONTRAT LOCAL)**

I – NATURE DU POSTE	Enseignante/Enseignant (F/H) de musique
II –SUPERIEUR HIERARCHIQUE	Chef d'établissement et son adjoint
III- LIEU DE TRAVAIL - AFFECTATION	Collège et Lycée EL MEARAG-Le Caire
IV – MISSIONS	- Enseignement de la musique (collège et lycée) - Missions décrites dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (NOR : MENE1315928A. Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)
V – ACTIVITES PRINCIPALES	- Enseignement en conformité avec les programmes français en vigueur - Préparation des élèves aux examens nationaux français - Suivi pédagogique et éducatif des élèves. Prise en compte des singularités et des besoins éducatifs particuliers des élèves (école inclusive) - Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement - Participation aux différentes réunions pédagogiques (conseils de classe, réunion parents-professeurs...) - Participation aux jurys d'examen (DNB-BAC) - Participation à la mission générale de diffusion de la langue et de la culture française
VI- ACTIVITES COMPLEMENTAIRES EVENTUELLES	- Coordination de discipline - Mission de professeur principal d'une classe de collège ou lycée
VII- QUALIFICATIONS	- Professeur F/H certifié ou agrégé de l'Education Nationale OU diplômes équivalents - Expérience d'enseignement requise dans sa discipline au niveau collège et lycée - Connaissance du système éducatif français indispensable - Compétences didactiques et pédagogiques avérées. - Capacité à travailler en équipe et adaptation au milieu multiculturel
VIII – SPECIFICITES DU POSTE	- La candidate ou le candidat devra faire preuve d'une grande adaptabilité et être prêt(e) à travailler dans un environnement multiculturel exigeant. - La candidate ou le candidat devra avoir des qualités relationnelles affirmées et être à même de mener des projets pédagogiques innovants. - Il ou elle devra être capable d'une réflexion pédagogique pertinente sur l'évaluation des élèves et posséder une réelle aptitude au travail collaboratif au sein d'une équipe disciplinaire comme au sein des équipes pédagogiques et éducatives - Equipe disciplinaire : 2 professeurs - Il ou elle devra savoir utiliser OFFICE 365 et être à l'aise avec les environnements numériques de travail
IX-REMUNERATION	- Le recrutement s'effectue à l'échelon 1 (salaire de base 1981.99 €) + 296.37€/mois d'indemnité complémentaire + 1544.97€/ an d'indemnité de suivi des élèves - Reclassement sur présentation des justificatifs (6 ans d'expériences= échelon 3 = 2167.22€ / 12 ans d'expériences = échelon 5 = 2370.97€ / 22 ans d'expériences = échelon 8 = 2759.96€)